

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 405

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« leur mise en œuvre déconcentrée »

les mots :

« la mise en œuvre déconcentrée de ces programmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.